Image not found or type unknown

pension alimentaire enfant majeur et salarié

Par **Bony4**, le **19/11/2011** à **20:11**

Bonjour,

Je voulais juste avoir un petit renseignement.
Mon mari a 2 enfants d'un premier mariage pour lesquels ils paient à son ex femme une pension alimentaire.
L'ainé continue une scolarité normale en IUT. La plus jeune (majeure cependant) a commencé un BTS en alternance et a un salaire tous les mois de 700 € net.
Elle donne tous les mois à sa mère une somme d'argent.
Mon mari peut-il demander au JAF la suppression de la pension alimentaire pour la plus jeune tout en continuant pour l'ainé vu qu'il est complètement dépendant.
Merci de vos réponses

Par **Claralea**, le **19/11/2011** à **22:46**

Bonsoir, oui tout à fait, avec copie des revenus de sa fille, il saisit le JAF et demande la suppression de la PA

Par **Bony4**, le **22/11/2011** à **23:07**

Merci beaucoup.
Mon mari envoie la lettre au JAF en rar dés demain.
Son ex femme l'a appelé et elle dit s'être renseigné auprès d'un avocat et lui a dit que tant que sa fille vivait avec elle il n'avait pas le droit de ne plus payer la pension.
Donc on va attendre la décision du JAF.

Par **Claralea**, le **22/11/2011** à **23:20**

Bien sur, elle veut "le beurre et l'argent du beurre"... :)

[citation]Son ex femme l'a appelé et elle dit s'être renseigné auprès d'un avocat et lui a dit que tant que sa fille vivait avec elle il n'avait pas le droit de ne plus payer la pension.[/citation]

Donc, si à 30 ans elle est encore chez sa mère et qu'elle gagne 2000 euros, il devra toujours payer...

Par **Bony4**, le **22/11/2011** à **23:21**

c'est clair que vu comme ça !!!
Par contre ça va prendre combien de temps pour que le JAF nous réponde ?
merci

Par **Claralea**, le **23/11/2011** à **00:01**

C'est assez long, plusieurs mois, donc il vaut mieux faire une requete en référé au JAF
Lire ce lien http://www.papaencolere.com/?p=30

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés